

RÈGLEMENT DES 10 KM ARCACHON 2023 25^{ÈME} ÉDITION



Pouvant être modifié par les organisateurs suivant le nombre de participants,

► **ARTICLE PREMIER : Organisateur**

L'organisateur, l'association Arcachon La Teste Entente Athlétisme (Siret n°47835536500014) avec l'aide logistique et financière de la Ville d'Arcachon organise la **25^{ème} édition des 10 Km d'Arcachon le dimanche 3 décembre 2023.**

La manifestation sera autorisée par arrêté municipal de la ville d'Arcachon, affiché le jour de la course.

Un site internet dédié à l'événement regroupant toutes les informations, géré par la même association, est disponible à l'adresse suivante : <https://10kmarcachon.fr>.

Le système d'inscription en ligne, le chronométrage ainsi que le classement informatique est réalisé à l'aide de dossards à puces électroniques par la société PROTIMING FRANCE.

► **ARTICLE 2 : Participants**

La course est ouverte aux licencié(e)s et aux non licencié(e)s selon les conditions mentionnées à l'article 6. Les catégories d'âge acceptées sont de Cadets (2007/2008) à Master 9, femmes et hommes.

Les handisports fauteuils ainsi que les marcheurs ne sont pas acceptés.

Il est formellement interdit aux concurrents sans dossards de prendre le départ.

Un **SAS de départ** est prévu pour les coureurs, sur justificatif et soumis à validation par l'organisation :

- moins de 39 minutes pour les Hommes
- moins de 45 minutes femmes

► **ARTICLE 3 : Parcours**

Le plan du parcours est à retrouver sur le site 10kmarcachon.fr.

Parcours de dix kilomètres, plat, empruntant les rues du quartier de l'Aiguillon, le boulevard de la promenade, puis légèrement vallonné, en longeant les plages du bord de mer.

Points remarquables du parcours :

- ↳ Départ : Quai du Capitaine Allègre, Arcachon.
- ↳ Poste de ravitaillement : à mi-parcours, ainsi qu'à l'arrivée.
- ↳ Arrivée : Port de Pêche d'Arcachon, (Halle).
- ↳ Ravitaillement de l'arrivée : ravitaillement individuel en sac.
- ↳ Des douches seront présentes au stade Matéo Petit d'Arcachon.

► **ARTICLE 4 : Horaires & Retrait des dossards**

Départ : dimanche 3 décembre 2023 à **10^H**, Quai du Capitaine Allègre, Arcachon.

Remise des Prix : à partir de 11^H⁴⁵ à la halle de l'Aiguillon.

Retrait des dossards :

- stade Mattéo Petit (Boulevard Deganne, Arcachon) :
 - samedi 2 décembre 2023 : de 9^H à 18^H
 - dimanche 3 décembre 2023 : de 8^H à 9^H30.
- magasin JOUECLUB Bègles, Rives d'Arcins : lundi 27 et mardi 28 novembre 2023.
- magasin JOUECLUB Biganos : jeudi 30 novembre 2023.

► **ARTICLE 5 : Inscription, Tarifs, Renseignements**

Informations relatives à l'inscription :

- Inscriptions uniquement en ligne sur 10kmarcachon.fr ou via le site protiming.fr.
- Ouverture** des inscriptions en ligne : **lundi 22 mai 2023**.
- Clôture** des **inscriptions** en ligne et module de **dépôt des certificats médicaux** en ligne : **jeudi 30 novembre 2023 à 19^H**
- Inscriptions limitées à 2000 dossards**.

Tarifs :

- **Tarif de l'inscription en ligne : 15 €** (+ 1,20€ / commission Protiming). Ce prix comprend l'engagement en ligne ainsi qu'un souvenir de la course. Prix à 20€ pour les coureurs s'inscrivant le samedi 2 décembre sur place, en fonction des places encore disponibles.
- **Tarif « Challenge ALTEA : 10Km + Run in Pyla »** : pour les coureurs qui lors de l'inscription aux 10Km d'Arcachon 2023 s'inscriront dans le même temps à la « Run in Pyla 2024 » le 14 avril 2024, également organisée par l'ALTEA, bénéficieront d'un **tarif avantageux de 23€** (+1,50€ / commission Protiming). Ce tarif donne lieu à l'inscription respective aux deux courses, ainsi qu'à la dotation offerte pour chacun d'entre elle. Un classement au

temps cumulé sur les deux courses sera établi. Une récompense sera offerte aux 3 premières Femmes et aux 3 premiers Hommes.

Les coureurs recevront un dossard à puce. Toute personne n'ayant pas mentionné sa date de naissance sera classée en catégorie Sénior.

Remarque : lors de l'inscription il vous sera demandé votre *taille de tee-shirt* afin d'avoir un état prévisionnel et adapté de la taille de dotation qui vous sera offerte au moment du retrait de dossard.

Renseignements :

- Sur le site internet : www.10kmarcachon.fr ou <https://protiming.fr/Runnings/detail/6451>
- Par mail : course@10kmarcachon.fr
- Par téléphone auprès de M. ROUMEGOUS Stéphane au 06.82.58.01.42.

► ARTICLE 6 : Conditions de participation

Pour participer à la compétition, certaines conditions de participation sont requises :

- Les **non-licenciés** devront fournir un **certificat médical** de **non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an au jour de l'évènement** (soit une date ultérieure au 3 décembre 2022) ; ou,
- Pour les licenciés sont acceptées les **licences FFA** en cours de validité (saison 2023 – 2024) du type : athlé-compétition, athlé-running et Pass J'aime Courir (validant un certificat médical de moins d'un an) ; ou,
- Sont également acceptées les **licences UFOLEP, FSCF, FSGT** portant la **mention athlétisme**.
- Conformément à la nouvelle réglementation, **les licences de la Fédération Française de Triathlon (FFTri) ne sont pas acceptées**.
- Un coureur n'ayant pas fourni un des documents précités, et validé par l'organisation, se verra refuser le retrait du dossard ainsi que le départ.
- Les mineurs devront obligatoirement présenter une autorisation parentale écrite et signée.

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière le jour de l'épreuve.

Le **certificat médical ou la licence est à fournir** le plus rapidement possible après inscription par la voie informatique sur le **module de dépôt** du site PROTIMING ou des 10Km d'Arcachon **avant le jeudi 30 novembre 2023 à 19H**.

Nota bene : les licenciés devront également mettre en ligne leurs licences afin de voir leurs inscriptions validées.

Attention : Tout document **illisible ou non conforme sera refusé**.

Les coureurs n'ayant pas fourni un certificat médical valide et / ou dont les dossiers d'inscription ne sont pas validés devront **obligatoirement fournir un certificat**

médical valide lors du retrait du dossard (les certificats médicaux seront conservés par l'organisateur).

Toute personne n'étant pas en capacité de fournir un document valide, ne pourra ni retirer son dossard ni concourir à l'évènement.

La présentation de la carte d'identité pourra être demandé lors de la remise du dossard.

► **ARTICLE 7 : Responsabilité, accident**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé. Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Un médecin, des secouristes et une ambulance seront présents le jour de la course (poste situé à proximité de l'arrivée).

► **ARTICLE 8 : Récompenses**

Les classements seront réalisés grâce aux dossards à puces devant être portés au niveau du torse depuis la ligne de départ, et jusqu'au passage de la ligne d'arrivée.

Seront récompensés :

- ✚ Classement **Scratch** : 3 premières femmes et 3 premiers hommes
 - Trophée et prix offerts par nos partenaires
 - Trophée spécial pour les vainqueurs *Femme* et *Homme*
- ✚ Classement **par catégorie** : Trophée offert pour les deux premiers de chaque catégorie (*Cadet - Junior - Espoir - Senior – Master 1 à Master 8*), différencié selon le sexe.
- ✚ Classement par équipe : Trophée pour la 1^{ère} équipe Homme et pour la 1^{ère} équipe Femme (4 participants).

Tout concurrent récompensé au Scratch ne pourra cumuler sa récompense avec celle de sa catégorie.

► **ARTICLE 9 : Droits à l'image & CNIL**

Droit à l'image : Les participants autorisent les organisateurs, les partenaires et les médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de la manifestation, sur tous les supports et ce pour une durée illimitée.

CNIL : Conformément aux dispositions de la Loi « Informatique et Liberté » n° 78-17 du 11 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pourrez recevoir des propositions de partenaires ou autres organisateurs. Si vous le souhaitez, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom et adresse. Il en est de même pour la non publication de vos résultats sur notre site (mail de l'organisation) et celui de la Fédération Française d'Athlétisme (mail : cil@athle.fr).

► **ARTICLE 10 : Annulation**

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'arrêt de dernière minute interdisant la manifestation, ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve sans que les participants ne puissent prétendre à un quelconque remboursement.

En fonction des conditions sanitaires liées à d'éventuelles épidémies, l'organisateur se réserve le droit d'appliquer les adaptations nécessaires en fonction du contexte sanitaire et de la réglementation en vigueur.

► **ARTICLE 11 : Acceptation du règlement**

Par son inscription le concurrent s'engage à respecter scrupuleusement le code de la route, le respect d'autrui ainsi que le présent règlement.

*
* *

Règlement de la course des « 10Km d'Arcachon 2023 – 25^{ème} Édition »

*Défini par le comité d'organisation des 10Km d'Arcachon.
Version en date du 22 mai 2023, applicable au jour de la course.*